

ASSURANCE TEMPORAIRE

Si 40 succède à 30, alors 20 succède à 10

Quand on a 40 ans, on aimerait en avoir 30. Mais, en matière d'assurance temporaire, c'est le contraire : 20 est parfois préférable à 10.

Réfléchissez. Une couverture d'une durée de 20 ans répond normalement bien aux besoins de protection des jeunes familles. Voilà pourquoi, compte tenu des besoins de votre client, une Temporaire 20 ans peut s'avérer un meilleur choix qu'une Temporaire 10 ans.

Vos clients devraient envisager la souscription d'un contrat d'assurance temporaire 20 ans si :

- ils ont un prêt hypothécaire et d'autres dettes qu'ils n'auront pas fini de rembourser dans 10 ans;
- ils ont des enfants qui seront financièrement à leur charge pendant plus de 10 ans;
- ils doivent travailler encore plus de 10 ans avant de pouvoir prendre une retraite;
- ils ne veulent pas faire l'objet d'une nouvelle tarification dans 10 ans;
- ils veulent une couverture abordable dont les primes uniformes seront garanties pendant 20 ans.

Voici un exemple de situation où une Temporaire 20 ans est préférable à une Temporaire 10 ans.

Exemple

Paul et Alice, âgés tous deux de 35 ans, ont deux jeunes enfants – Catherine, 5 ans et Richard, 3 ans. Ils ont récemment acheté une maison en contractant un prêt

hypothécaire amorti sur 25 ans. Ils ont aussi un prêt étudiant et des soldes de cartes de crédit à rembourser. Paul et Alice ont discuté de ce qui arriverait financièrement si l'un d'eux venait à décéder. Pour être certains d'être bien couverts pendant que leurs enfants grandissent et sont financièrement à leur charge, ils ont décidé de souscrire une assurance vie temporaire.

Quelle durée d'assurance temporaire devraient-ils choisir? Examinons les choix qui s'offrent à eux.

Temporaire 10 ans

Si Paul et Alice souscrivent un contrat d'assurance temporaire de 10 ans, c'est parce qu'ils présument que leur besoin d'assurance vie prendra fin dans 10 ans. Il y a fort à parier qu'ils se trompent. Dans ce cas, ils se disent qu'il leur suffira alors de souscrire un nouveau contrat Temporaire 10 ans avant la date de renouvellement. Sauf qu'ils prennent ainsi un risque, car rien ne dit que leur état de santé sera le même dans 10 ans et que les taux seront comparables à ceux d'aujourd'hui. Mais ce n'est pas tout. S'il est vrai que les primes seront moins élevées durant les 10 premières années de couverture, leur coût total sur 20 ans (pour deux contrats Temporaire 10 ans) pourrait dépasser celui d'un contrat Temporaire 20 ans.

Temporaire 20 ans

En souscrivant un contrat d'assurance temporaire de 20 ans, Paul et Alice présument que leurs enfants seront à leur charge pendant plus de 10 ans et que, pour protéger adéquatement leur famille, ils doivent choisir une assurance de plus longue durée, étant donné que leurs enfants sont encore jeunes et qu'ils ont un prêt hypothécaire et d'autres dettes à rembourser.

En conséquence, ils sont disposés à payer un peu plus aujourd'hui pour une Temporaire 20 ans si cela leur évite le risque de n'être plus assurables dans 10 ans, alors que leurs enfants seront encore à leur charge. Ils souhaitent aussi avoir la certitude que leurs primes demeureront abordables tout au long des 20 années durant lesquelles cette couverture leur sera nécessaire.

Voici maintenant ce que Paul et Alice auront à déboursier au total si, au lieu de souscrire dès le départ un contrat Temporaire Famille 20 ans de 500 000 \$, ils souscrivent aujourd'hui un contrat Temporaire Famille 10 ans de 500 000 \$ et, dans 10 ans, un autre contrat Temporaire Famille 10 ans de 500 000 \$.

Temporaire Famille à couverture combinée de 500 000 \$	Prime annuelle (\$)	Coût total (\$)
Contrat initial Temporaire 10 ans souscrit par des proposants âgés de 35 ans	483,00 \$	T10 initiale x 10 ans = 4 830,00 \$
Nouveau contrat Temporaire 10 ans souscrit par des proposants âgés de 45 ans (âge atteint) après tarification	909,24 \$	Nouvelle T10 x 10 ans = 9 092,24 \$
Contrat initial T10 plus nouveau contrat T10		4 830,00 + 9 092,24 = 13 922,24 \$
Contrat Temporaire 20 ans souscrit par des proposants âgés de 35 ans	668,76 \$	Prime uniforme totale d'une T20 sur une période de 20 ans = 13 375,20 \$

Remarques : La prime annuelle de renouvellement d'un contrat initial Temporaire 10 ans est de 2 479,92 \$; les primes indiquées dans ce tableau sont basées sur les taux de l'indice-santé 3.

* Prévoit un revenu de remplacement égal à 70 % du revenu familial total pendant 20 ans, selon un taux de rendement de 4 %.

** Prévoit des prestations de 4 000 \$ par année par enfant pendant 3 ans, pour des études postsecondaires.

Quel est le choix le plus judicieux?

Si Paul et Alice peuvent payer un peu plus aujourd'hui pour un contrat Temporaire 20 ans, il leur en coûtera au total moins que ce qu'il leur en coûterait pour deux contrats successifs Temporaire 10 ans. En outre, au terme des 10 premières années de couverture, ils n'auront pas à fournir de preuves d'assurabilité. Dans leur cas, 20 peut réellement être préférable à 10.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'équipe des ventes de Manuvie ou visitez infoforep.ca.

